

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260203_13
Référence Nomenclature n°7.5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Pôle Relations citoyennes et attractivité territoriale

Service en charge : Jeunesse et Sports – Vie associative

OBJET : Attribution et versement de la subvention de « Fonctionnement » au titre de l'année 2026 – Office Municipal des Sports

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1611-4 relatif au droit de contrôle que peut exercer toute collectivité qui attribue une subvention ;

Vu l'Ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ;

Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la Loi n°2006-586 du 23 mai 2006 et son décret d'application n°2006-887 en date du 17 juillet 2006, impliquant que toute subvention versée sous forme monétaire ou consentie sous la forme d'un prêt, d'une garantie ou d'un avantage en nature à une association de droit français fait l'objet, de la part de la personne morale de droit public l'ayant attribuée, d'une publication sous forme de liste annuelle, accessible au public gratuitement, comprenant le nom et l'adresse statutaire de l'organisme bénéficiaire ainsi que le montant et la nature de l'avantage accordé,

Vu la délibération n°DCM_20240917812 du Conseil Municipal en date du 17 septembre 2024 portant approbation de la convention de partenariat entre la Ville de Firminy et l'OMS approuvée en date du 19 septembre 2024 pour une durée de 3 ans,

Considérant que la Ville de Firminy est sollicitée par l'Office Municipal des Sports (OMS) pour sa demande de subvention annuelle dite « fonctionnement » au titre de l'année 2026,

Considérant le soutien à la vie locale, où l'Office Municipale des Sports contribue, de par la programmation et l'organisation de manifestations sportives, à l'accompagnement et au développement des associations sportives de la ville de Firminy,

Considérant la convention de partenariat entre la Ville de Firminy et l'OMS définissant les conditions et les modalités d'intervention,

Considérant qu'il convient de faciliter la gestion de trésorerie de l'association pour la saison sportive en cours, en proposant un premier versement de la subvention de « Fonctionnement », tel que présenté dans le tableau ci-dessous, calculé sur la base de 50% de la subvention accordée en 2026 au vu de l'étude du dossier remis, le deuxième versement étant ordonnancé au cours du deuxième semestre 2026,

Et vu la convention tel que rapporté en annexe,

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260203_13
Référence Nomenclature n°7.5

Il est proposé Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'attribution et le versement de la subvention d'encouragement au sport dite « fonctionnement » au titre de l'année 2026, telle que présentée dans le tableau ci-dessous,

Associations	Fonctionnement 2026	1 ^{er} versement	2 ^{ème} versement
Office Municipal des Sports	11 549 ,00 €	5 774,50 €	5 774,50 €

- Dire que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune.
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution et le versement de la subvention annuelle d'encouragement au sport dite « Fonctionnement » au titre de l'année 2026 de **11 549 €** à l'Office Municipal des Sports selon les modalités définies ci-dessus ;
- **DIT** que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du budget de la commune,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 3 Février 2026

La Secrétaire de Séance,



Leslie DREVET



Le Maire,
Julien LUYA

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 05/02/26
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAÏDI



Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.



COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260203_13
Référence Nomenclature n°7.5

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 3 FEVRIER 2026

Attribution et versement de la subvention de « Fonctionnement » au titre de l'année 2026 – Office Municipal des Sports

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 27 Janvier 2026, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 3 Février 2026 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc (à partir de 18 h 13), Mme DREVET Leslie, M. CHANUT Robert, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel (jusqu'à 21 h), Mme BERTOLETTI Christiane, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, M. DUMOND Jean-Claude, M. PETIT Marc (à partir de 18 h 04), Mme PERRON Julie, M. MENDES José, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS : M. CELLE Denis à Mme MOUNIER Béatrice, M. MAZARI Nabil à M. LUYA Julien, Mme COLOMBET Lyla à Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. ZEDDA Marc à M. MADO Patrick, M. VALLER Daniel à M. ROBERT Loïc (à partir de 21 h), Mme FILLOUX Tiffanie à Mme GUILLOT Laëtitia, Mme PORTAILLER Chantal à Mme MAISONNEUVE Marie, Mme GIBERNON Danielle à M. PETIT Marc.

SECRETAIRE DE SEANCE : Leslie DREVET.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée
Mme LUACES Géraldine, Responsable service Finances

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	26
Nombre de pouvoirs :	7
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33